



61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France



29, rue du pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Volta

Assemblée générale mixte du 16 mai 2024
24^{ème} résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Volitalia

Assemblée générale mixte du 16 mai 2024

24^{ème} résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

A l'assemblée générale de la société Volitalia,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra représenter plus de 3.500.000 actions d'une valeur nominale de 5,70 euros l'une, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous précise que la durée de validité des options sera fixée à dix ans, étant toutefois précisé que ce délai pourra être réduit par le conseil d'administration pour les bénéficiaires résidents d'un pays donné dans la mesure où cela serait nécessaire afin de respecter la loi dudit pays.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2024

Les commissaires aux Comptes

Mazars

Grant Thornton


*Membre français de Grant Thornton
International*

DocuSigned by:

C162D129C1DA4C3...

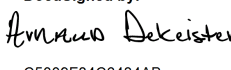
Blandine ROLLAND

Associée

DocuSigned by:

E73711CD7E52492...

Marc BIASIBETTI

Associé

DocuSigned by:

C5009F84C6434AB...

Arnaud DEKEISTER

Associé